

# PARC DU MERCANTOUR

## La population s'est nettement exprimée

### Les Pouvoirs Publics se doivent d'en tenir compte

**L'**ENQUÊTE publique sur le parc du Mercantour s'est achevée le 1er octobre.

Les conseils municipaux des 28 communes concernées, dont 22 pour les Alpes-Maritimes, ont délibéré.

Il apparaît que la grande majorité d'entre eux, suivant la volonté de leurs administrés, s'est prononcée contre la création du parc. Certains ont émis un « non » catégorique. D'autres un « non » en l'état actuel du projet. D'autres enfin, peu nombreux, s'y sont déclarés favorables en soulevant toutefois des réserves.

A l'issue de l'enquête, le 2 octobre, les maires et conseillers généraux intéressés se sont tous retrouvés à Nice. Ils ont adopté, à une très large majorité (80 %), une motion hostile à la création du parc.

On peut penser que le conseil général, qui est convoqué pour le 13 octobre, ne pourra éviter le débat sur cette question brûlante d'actualité. Rappelons qu'en juin 1978, le texte voté par la majorité de l'assemblée départementale avait subordonné son avis favorable à la condition que le gouvernement réponde positivement à un certain nombre de demandes concernant notamment la compatibilité du parc avec les stations de sports d'hiver, la composition et la présidence du conseil d'administration, ainsi que la réglementation du parc.

L'assemblée départementale fera-t-elle sienne la motion des élus du haut pays ? Ou bien s'agirait-il seulement pour certains élus d'un baroud d'honneur sans illusion ?

Pour les populations concernées, en revanche, il y va de leur avenir. Le parc ne doit pas leur être imposé. Le gouvernement se doit de tenir le plus grand compte de la vive opposition rencontrée par le projet.

Nous publions ci-après des extraits des délibérations des conseils municipaux qui nous sont parvenues avant la mise sous presse. Nous poursuivons cette insertion dans le prochain numéro d'octobre.

#### BELVEDERE REJETTE LE PARC

Parmi les nombreuses raisons qui ont motivé une décision de rejet de la part des associations, du conseil municipal et de la population belvédéroise, nous relevons :

« Le parc national ne peut résoudre les graves problèmes qui se posent à la commune et au haut pays (exode rural, insuffisance de créations d'emplois, faiblesse des revenus des agriculteurs).

« Il ne tient pas compte du projet déjà ancien de stations de ski à Ferisson et Pras.

« Il est foncièrement centralisateur à un moment où l'on parle de décentralisation et apparaît n'être qu'un transfert de responsabilités et de propriété des communes vers l'Etat. »

#### BEUIL DONNE AVIS FAVORABLE SOUS RESERVES

L'accord de la municipalité est donné sous réserve d'une modification des limites du parc, des modalités d'application et du versement d'urgence des

subventions pour financer des travaux qualifiés d'« essentiels et impérieux » dans la zone périphérique.

#### BREIL-SUR-ROYA REJETTE LE PROJET DANS SON INTEGRALITE

Le conseil municipal a considéré notamment que le parc était, « compte tenu de ses limites et de ses enclaves, un prétexte pour créer une zone périphérique qui permettra une spéculation foncière et une rentabilisation accrue des gros investissements privés... que « les populations locales ont toujours protégé leur patrimoine et que la seule vraie solution pour protéger la flore et la faune est de leur donner les moyens de le faire ».

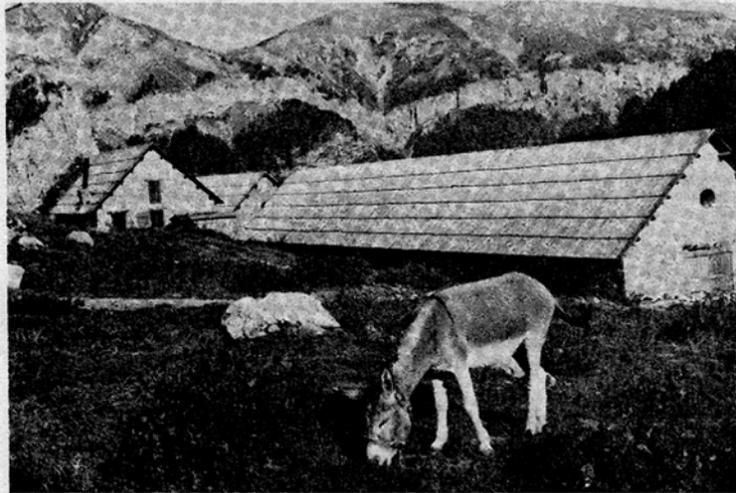
#### ISOLA SE PRONONCE A L'UNANIMITE CONTRE

Les élus d'Isola ont estimé entre autres arguments :

— Que le parc nuirait au développement de la station d'Isola 2000 ;

— Que les contrats de programme et les indemnités pour perte de jouissance n'ayant pas été établis préalablement, la commune se trouvait dans une méconnaissance totale des avantages attendus pour la mise en valeur de la zone périphérique ;

— Et que le parc entraînerait



un afflux de visiteurs incompatible avec la capacité d'accueil de la commune et la conservation du milieu naturel.

#### ROURE

La municipalité reste favorable à l'idée de la création du parc national mais se rallie aux termes de la délibération du conseil général du 13 juin 1978.

#### SAORGE REJETTE A NOUVEAU LE PROJET

La municipalité relève en particulier « que la composition du conseil d'administration ne laisse pas une place suffisamment importante aux élus des communes et des cantons concernés, notamment en ce qui concerne les conseillers généraux qui pourront être des conseillers généraux élus dans les cantons non concernés par le parc (...) que le projet ne tient pas suffisamment compte des intérêts des petits propriétaires et cette création se traduira en pratique par une violation de leurs droits et libertés. »

#### ST-ETIENNE-DE-TINEE

Les conseillers municipaux en exercice émettent un avis défavorable au projet tel qu'il est présenté. Les raisons essentielles en sont :

« — Que le parc n'apporterait que des contraintes insupportables aux populations locales sans leur garantir en contre-partie des retombées économiques suffisantes pour assurer leur maintien ;

« — Que la représentation des élus au conseil d'administration est insuffisante donc non satisfaisante. »

#### ST-MARTIN-VESUBIE

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce contre le projet qui « dans la forme qu'il

revêt actuellement non seulement n'apporte aucune solution au problème de la stagnation hivernale, mais encore impose des contraintes inacceptables à la commune et à ses habitants. »

La principale raison invoquée est le classement provisoire, dans le parc, du secteur des Adus où est envisagée la station Azur 2000.

#### VALDEBLORE

Valdeblore s'oppose solennellement au projet du parc tel qu'il est présenté au dossier de l'enquête, pour les mêmes raisons que la commune de Saint-Martin-Vésubie.

Le conseil municipal s'inquiète en outre « de l'imprécision du projet du parc national sur le territoire italien ». Il estime que « le projet présenté par le gouvernement français, déjà fort critiquable en lui-même, deviendrait aberrant sans garantie préalable d'un parc équivalent de l'autre côté de la frontière. »

#### LA FEDERATION DES CHASSEURS ET LA CHAMBRE DES METIERS EGALEMENT CONTRE

La Fédération des chasseurs des A.-M., au cours d'une réunion des sociétés de chasse concernées, donne un avis défavorable au projet de parc mais demande aux pouvoirs publics le maintien et l'agrandissement de la réserve actuelle, en accord avec les élus locaux et les organisations représentant les activités de ces régions.

La Chambre des métiers ne peut, quant à elle, accepter que « les populations locales ne puissent être maîtres de leurs territoires » et réaffirme « que la protection de la nature est inséparable du maintien et du développement des activités traditionnelles agricoles et artisanales. »